



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens  
Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

# CONSULTATION DU PUBLIC

## COMMUNE DE BRÈVES

### **Demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par l'EARL SUR YONNE, concernant un élevage de volailles de chair et le projet de construction d'un bâtiment sur le territoire de la commune de BRÈVES**

Il sera procédé à une consultation du public, du lundi 25 avril au lundi 23 mai 2016, ayant pour objet la demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, d'un projet d'élevage de volailles de chair appartenant à l'EARL SUR YONNE, suite à leur souhait de construire et d'exploiter un poulailler situé à BRÈVES. La demande comporte également l'adaptation du parcellaire de l'exploitation au plan d'épandage du fumier de volailles.

Ce projet d'élevage avicole sera créé à proximité de l'élevage bovin exploité actuellement par l'EARL SUR YONNE, qui passera sous la responsabilité du GAEC SUR YONNE après projet.

Le dossier de demande d'enregistrement, qui pourra être consulté par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, sera déposé en mairie de BRÈVES.

Un registre, à feuillets non mobiles, sera déposé en mairie de BRÈVES, pendant toute la durée de la consultation afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront aussi être adressées par écrit au Préfet (Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex).

Les observations pourront également être adressées au Préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de la consultation.

Les documents seront mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (onglet Publications > Consultation du public).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la préfecture.

Les personnes responsables du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées sont :

Messieurs Jean-Louis et Loïc PERREAU  
EARL SUR YONNE  
Sur Yonne  
3 rue de Chenevières  
58530 BRÈVES  
Téléphone : 03.86.24.26.89

Au vu du dossier de demande, des avis des conseils municipaux de BRÈVES, DORNECY, METZ-LE-COMTE, VILLIERS-SUR-YONNE, CHEVROCHES et des observations du public, et en l'absence de mesures particulières, l'enregistrement pourra être prononcé par le Préfet par arrêté d'enregistrement, sans autre procédure.

Si le Préfet envisage soit de prononcer un refus d'enregistrement, soit d'édicter des prescriptions, il en informera l'EARL SUR YONNE, en lui communiquant le rapport de l'inspection des installations classées, qui présentera ses observations dans un délai de quinze jours. Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques sera alors saisi.